



HAL
open science

Faire participer à des expérimentations, participer à faire des expériences

Claire Autant-Dorier

► **To cite this version:**

Claire Autant-Dorier. Faire participer à des expérimentations, participer à faire des expériences. Congrès 2022 du GIS Démocratie et Participation - Démocratie par temps sombres : autoritarismes, participations, expérimentations, GIS Démocratie et Participation, Nov 2022, Saint-Denis (93), France. hal-03915404

HAL Id: hal-03915404

<https://hal.science/hal-03915404v1>

Submitted on 8 Oct 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Démocratie par temps sombres : autoritarismes, participations, expérimentations

Actes du Congrès 2022 du GIS Démocratie et Participation

23-25 novembre 2022

Faire participer à des expérimentations, participer à faire des expériences

Mots clés : Expérimentation citoyenne/sociale, expériences, dispositifs, action communautaire

Claire Autant-Dorier

claire.autant.dorier@univ-st-etienne.fr

MC en sociologie, Université Jean Monnet Saint-Etienne

Chercheure au Centre Max Weber (UMR CNRS 5283)

Introduction

Je propose ici de revisiter et de mettre en regard plusieurs « expérimentations » autour de la participation dans lesquelles j'ai été impliquée à Saint-Etienne et ailleurs depuis une dizaine d'années, à la fois en tant que chercheure, dans des programmes de recherche-actions collaboratives (Christine Audoux, Anne Gillet, 2011) et en tant qu'enseignante dans des projets pédagogiques ayant pour visée de former les étudiants à ce type de démarche collaborative d'animation de la participation et de développement du pouvoir d'agir :

- Recherche-action sur la participation des allocataires au dispositif du RSA (revenu de solidarité active) en 2010-2012, financée par la Région Rhône-Alpes.
- Expérimentation citoyenne autour de la mise en œuvre des nouveaux conseils citoyens de la Politique de la Ville, financé par le CGET, et ses suites de 2014 à 2020.
- Accompagnement du développement d'un centre social et de santé communautaire, Globe 42 (Mémoire Master Inpact) en 2013-2014 puis recherche en commun sur l'accès aux droits en 2018-2019, financée par la DREES-Mire.
- Recherche-Action sur les pratiques interculturelles au Centre Culturel Œcuménique de Villeurbanne en 2011-2013, financée par le ministère de la culture, puis suivi scientifique des projets de déménagement dans le cadre d'un projet urbain inclusif : L'autre Soie – Recherche-action Palimpseste 2013-2022.
- Et enfin participation au comité scientifique de l'évaluation de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée du Teil en Ardèche depuis janvier 2022.

Ces projets sont nés de la dynamique engagée par la création en 2009 d'un Master « Ingénierie de Projet Action communautaire et Territoire » à Saint Etienne¹. Ils s'inscrivent dans le

¹ Master InPACT que j'ai créé et piloté. Cet intitulé de master visait à singulariser ce parcours en formation initiale dont les orientations étaient spécifiques par rapport au master Politiques sociales et développement territorial (PSDT) qui existait depuis une vingtaine d'année en formation continue. Il a existé sous ce nom de 2010 à 2016. Ce master a repris depuis l'intitulé générique PSDT suite à une recomposition des formations. Ce changement

mouvement plus global de montée en puissance de la participation des usagers, habitants ou citoyens (Loïc Blondiaux, Michel Fourniau, 2011) et du développement du pouvoir d'agir (Marion Carrel, 2013) et parallèlement dans le développement des travaux et initiatives universitaires sur ces questions (colloque ENTPE, création du GIS démocratie et participation).

La comparaison de ces différentes situations nous permet de repérer deux régimes de participation : on observe, plutôt du côté de la participation instituée, une volonté de « faire participer » à des projets « expérimentaux » de transformations des politiques sociales (RSA, conseils citoyens, TZCLD). Alors que ce qui semble primer du côté d'initiatives plus citoyennes ou associatives c'est d'abord la participation ordinaire des personnes à des « expériences » collectives qui conduiraient à instituer des choses et des êtres (CCO, Globe 42, TZCLD). Cette distinction ne conduit toutefois pas à opposer les deux types de régimes, car celle-ci semble opérer à l'intérieur même de chacune des situations observées. Nous proposons dans une première partie d'examiner selon quelles gradations, dans les divers cas étudiés, se combinent « faire participer » et « participer à faire » et à quoi elles tiennent. Nous verrons notamment en quoi « faire des expériences » d'enquêtes collectives (TZCLD, Globe 42) ou artistiques (CCO) permet d'entrer en politique en ouvrant des perspectives communes de formes de vie meilleures (John Dewey, 1993 ; 2010).

Cela nous conduira ensuite à explorer quelles sont les formes de vie propices à la participation. Nous essayerons d'analyser comment chacune des trois dimensions de la participation identifiées par Joëlle Zask (2011) - prendre part, contribuer, bénéficier – se manifeste pratiquement dans les situations étudiées.

Enfin, nous questionnerons ce qui est en jeu dans la participation. Dans les situations étudiées la question des droits et de leur effectivité est posée : droits sociaux et accès à la santé droits culturels, droit au travail. La participation pouvant être un moyen d'y accéder, de les revendiquer (Globe 42, CCO, TZCLD), mais pouvant également apparaître comme une condition de plus, une attente supplémentaire qui remet en cause le statut légitime de la personne comme citoyen (RSA, CC, TZCLD).

Entre institué et instituant : « faire participer » et « participer à faire »

Pour chacune des cinq situations étudiées nous identifierons dans cette partie comment elles se situent entre une participation instituée et des processus instituants de participation. Nous verrons dans quelle mesure il s'agit de « faire participer à des expérimentations » ou bien de « participer à faire des expériences ».

Participation instituée et expérimentation : ambitions et limites

Du côté de la participation instituée nous trouvons des acteurs politiques (gouvernements et ministres en charge de la cohésion sociale, mais aussi des grandes associations visant à peser dans le débat public) et des acteurs publics (l'Etat, les communes, les Départements) qui cherchent les bonnes modalités pour faire une place et intéresser les usagers ou les habitants aux dispositifs qu'ils pilotent. C'est le cas du RSA et dans une moindre mesure des Conseils

d'intitulé est également révélateur des difficultés à afficher « l'action communautaire » dans le contexte français (J.Talpin, H.Balazard, 2016).

citoyens. Les participants visés sont prédéfinis dans ce cadre : ce sont les allocataires du RSA ou les habitants de tel quartier. Ils sont identifiés par leur appartenance à une catégorie et à une situation de personnes sans emploi, pauvres, laissant à priori peu de place à un processus de subjectivation politique (Jacques Rancière, 1998).

Dans ces cas, la participation est un objectif défini dans le cadre d'une politique publique. Elle apparaît même comme un des axes de renouvellement de cette politique. Il y a ici une double dimension participative : Premièrement, la phase de préfiguration de ces politiques sociales implique des représentants des usagers ou des habitants à travers des temps de rencontre, de travail collectif, la représentation dans des espaces de débats locaux et nationaux². Deuxièmement, les nouvelles orientations visées ou préconisées prévoient d'instaurer ou de renforcer la participation des personnes ciblées dans le cadre du nouveau dispositif qui va être institué : la participation aux équipes pluridisciplinaires et aux instances d'évaluation du dispositif pour le RSA et les Conseils Citoyens pour la Politique de la Ville.

Ces transformations sont initiées à travers des formes dites « d'expérimentations sociales ». Il s'agit pour le Revenu de Solidarité Active de répondre aux écueils du Revenu Minimum d'Insertion qui produisait des effets de trappe à pauvreté et de disqualification des personnes (Danièle Guillemot, Patrick Pétour, Hélène Zajdela, 2002). Au niveau local, dans le territoire étudié, le Département met en place avec la Mission régionale d'information et de lutte contre l'exclusion (MRIE) des ateliers croisant des professionnels et des bénéficiaires du RMI-RSA, puis engage avec l'université une recherche-action pour accompagner la mise en place de la participation des allocataires au dispositif RSA de 2010 à 2012.

Pour la politique de la ville, il s'agit de requestionner les politiques de rénovation urbaine (ANRU) qui n'ont pas permis de recréer de la cohésion sociale (Renaud Epstein, 2012) : le rapport commandé à Marie-Hélène Bacqué et Mohamed Mehmache, est fondé sur un travail très important de consultation et de débats, puis la loi de 2014 de Réforme de la Politique de la Ville, prévoit et finance, via le commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), des « expérimentations citoyennes » qui ont pour objectif de repérer, mobiliser et définir localement les formes de participation. Dans la ville étudiée la fédération des centres sociaux, l'université de la vie associative et le Centre Max Weber, associés à ATD-Quart monde et incités par un élu de la métropole, répondent à l'appel à projet du CGET en proposant une formation mixte professionnels- habitants et l'accompagnement du processus de création des Conseils Citoyens dans trois quartiers en 2014-2015³.

On peut noter que la logique d'expérimentation n'est pas pleinement mise en œuvre au niveau national comme local. Le RSA a été institué avant que l'expérimentation initiée par Martin Hirsch ne soit terminée et le rapport Bacqué-Mehmache sera fortement limité dans sa portée et déradicalisé (Saul Alinsky, 1976 ; MH. Bacqué, M. Mehmache, 2015). A l'échelle locale, le Département fait un tirage au sort et met en place la participation des bénéficiaires du RSA dès 2009, sans s'appuyer sur la recherche-action ni sur les préconisations de l'expérimentation nationale. La ville ne retient pour sa part qu'un seul quartier pour l'expérimentation citoyenne et les contrats de ville seront signés avant que les habitants n'aient pu s'organiser.

On retrouve ici ce que la littérature sur la participation a largement documenté et qui questionne la façon dont cette offre de participation est formulée et comment elle se met effectivement en

² Dans cette étape amont de redéfinition des politiques publiques, les collectifs mobilisés existent déjà hors du cadre institutionnel et ont permis des formes de subjectivation politique : ATD quart-monde, collectif Pas sans nous, Collectif de chômeurs...

³ Deux promotions d'étudiants du Master Inpact seront associées à cette première étape, avec l'organisation de deux temps de rencontres élus, habitants, techniciens. Puis les étudiants continueront à mener de petites expérimentations auprès de plusieurs Conseils citoyens en 2017, 2018, 2020.

place ou pas (Jeanne Demoulin, Marie-Hélène Bacqué, 2019 ; Soline Laplanche-Servigne, Marie-Hélène Sa Vilas Boas, 2019)

Est-ce à dire qu'aucune forme de participation qui fasse place aux personnes ne puissent se développer dans ce cadre institué et que celle-ci demeure sans effets ?

Dans le dispositif RSA, nous avons souligné que les usagers sont des personnes captives, elles sont prises dans le dispositif, sous l'emprise de celui-ci (Claire Autant-Dorier, Elodie Jouve, 2014). Tirées au sort, quelques personnes sont membres des commissions pluridisciplinaires où sont discutées les décisions de suspension ou de radiation du RSA, mais elles n'ont pas un statut clair (représentant, témoin, ...) et elles n'ont pas d'espace où élaborer ou revenir sur ce qu'elles expérimentent là. La recherche-action a toutefois permis, non sans mal, de repérer les espaces de travail collectif existants et a ouvert quelques brèches. Certains professionnels avaient mis en place des ateliers collectifs, moins formels, avec un accueil plus convivial (café, table en rond), l'exploration ethnographique a permis de les repérer et de souligner l'intérêt de ce qui se jouait là : il ne s'agit pas directement d'une participation à l'institution, mais ces espaces permettent la constitution de groupes de pairs, des échanges d'information et le partage des expériences, redonnant ainsi aux allocataires, comme aux professionnels, un peu de prise sur le dispositif. Cela a donné lieu par la suite au développement de pratiques de travail social d'intérêt collectif. Par ailleurs nous avons négocié la création d'un statut de collaborateur bénévole qui permette à minima de reconnaître la contribution des personnes aux instances. Pour symbolique qu'il soit, ce statut a permis aux personnes de bénéficier d'une meilleure reconnaissance. C'est au sein de l'Agasef⁴, que les changements sont les plus notables. L'association a profité de cette expérimentation pour revoir le rapport à ses utilisateurs et les façons de « faire avec » les personnes (Isabelle Astier, 2007), en instaurant notamment une salle dédiée aux usagers dans ses locaux. Des représentants de l'ensemble des usagers (et pas seulement des allocataires RSA) ont été intégrés au Conseil d'Administration, permettant une relation bénévoles-usagers déagée de la relation directe avec les professionnels référents. Il se joue là des formes d'engagement un peu décalées du rapport usager-professionnel si ce n'est véritablement symétriques. Cette expérience a conduit à développer des projets transversaux aux différents services de l'association : autour des questions d'isolement et de mobilité ou des questions d'addiction, à partir des préoccupations exprimées par les personnes. De nouvelles pratiques s'instituent donc là, dans les marges de la participation instituée et en décalage par rapport aux lieux et fonctions qui lui sont assignées.

Dans le cas des conseils citoyens nous avons aussi constaté le développement d'autres initiatives, à côté de l'instance officielle : la création d'un centre social auto-géré, porté par quelques-uns des Conseillers citoyens et d'autres habitants.

Participation instituante et expériences : enjeux de reconnaissance

Du côté des formes citoyennes ou associatives de participation, nous nous sommes intéressés à des acteurs associatifs et des personnes impliquées dans des activités où la dimension communautaire est importante, au double sens d'action communautaire (Henri Lamoureux et alii, 2008) et de la présence et de la prise en compte des attachements culturels (Will Kymlicka, 2001) : le Centre Culturel Œcuménique de Villeurbanne (CCO) et Globe 42.

Le CCO est à l'origine une aumônerie étudiante qui est devenue rapidement un lieu d'accueil de multiples groupes politiques, culturels, communautaires et qui accompagne les émergences

⁴ Association mandatée par le Département pour assurer certains des accompagnements RSA et partie prenante de la Recherche-action, l'Agasef assure également des missions de protection de l'enfance, de prévention spécialisée et a développé un chantier d'insertion.

associatives, artistiques et citoyennes. Après avoir collaboré avec sa directrice, Fernanda Leite, dans le cadre du projet de Master InPact, j'ai dirigé, à l'occasion de son cinquantenaire, une recherche-action portant sur la façon dont s'institue là un patrimoine fondé sur les pratiques interculturelles (C. Autant-Dorier, 2014).

L'association Globe 42 : centre social et de santé communautaire est un projet, plus modeste, porté par une assistante sociale, d'origine algérienne et militante des droits des étrangers, Malika Lebbal, qui dans le cadre d'une reprise d'étude en Master a réalisé une recherche dans la perspective de récolter les expériences et savoirs d'usage et de mobiliser un groupe de femmes âgées migrantes⁵. Son objectif est de favoriser l'accès aux droits et aux soins. J'ai suivi ce projet, puis sollicité Malika Lebbal dans le cadre d'un programme de recherche sur l'accès aux droits et la traduction de la demande, financée par la DREES- Mire (Christophe Trombert, 2019).

Les personnes présentes dans ces lieux ne le sont pas en vertu d'un statut défini en regard d'une politique ou même d'actions à mettre en œuvre, ni non plus en vertu d'une appartenance à une communauté déjà-là, même si celle-ci peut être un vecteur de leur présence. La légitimité de celle-ci tient d'abord à leur envie d'être là et aux expériences communes qu'elles ont déjà ou qu'elles construisent avec les autres. Elles viennent parce qu'elles connaissent des personnes qui participent déjà aux actions menées et les invitent, parce qu'elles repèrent une activité ou un temps qui les intéresse (un concert, une fête, un repas, un atelier de réparation) ou parce qu'on leur a dit qu'elle pourrait trouver là des personnes pour les aider, qui parlent leur langue. Les personnes « prennent part »⁶ aux activités communes, au-delà, elles sont amenées revisiter ou à initier de nouvelles expériences au sens de J. Dewey (1968, 2010) : Face à un problème qui interrompt le cours ordinaire de l'existence, les personnes cherchent des prises pour agir et résoudre les difficultés rencontrées. Cela passe par une forme d'enquête sur ce qui fait obstacle, sur la nature même de l'expérience et conduit à redéfinir l'action. Il y a expérience, mais Dewey parle également d'expérimentation, dès lors que les conséquences de cette enquête permettent de réintégrer, en le transformant, le cours de l'existence. Ainsi, au cours du repas hebdomadaire à Globe 42 une discussion s'engage entre les femmes présentes sur leur difficulté à ajuster les menus qu'elles font à la maison entre contraintes financières, exigences médicales (forte prévalence du diabète dans cette population), pratiques alimentaires culturelles et exigences de leurs petits-enfants. La médiatrice propose, à l'écoute de cette discussion, de poursuivre ces échanges pour leur permettre de trouver des informations (médicales, culinaires...) et de partager les solutions que chacune a expérimenté de son côté. Ici, les personnes « apportent une part » :

« La contribution consiste dans le fait que l'individu apporte au groupe un élément spécifique sans lequel ce groupe serait autre qu'il ne devient. La part apportée n'est pas simplement donnée, elle est de nature à créer une relation ou à modifier celle qui existe, et par rapport à laquelle elle doit être adaptée.» (J. Zask, 2011)

Cette modalité de participation est également fortement développée au CCO à travers des créations artistiques partagées (Fernanda Leite, Anne Aubry, 2015). Dans ces lieux associatifs,

⁵ Recherche-action accompagnée méthodologiquement par le GRAC et notamment Remi Eliçabe et Amandine Guilbert (2013) dans le cadre du stage du Master Inpact.

⁶ Pour Joëlle Zask (2011) « le « prendre part » (à un repas, à une conférence, à une promenade, etc.) signale une forme de vie sociale courante mais mal identifiée, dont les termes de sociabilité ou encore de convivialité rendent compte », nous y reviendrons dans le second point.

les modes de fonctionnement quotidiens permettent de prendre part et d'apporter une part qui soit reconnue collectivement⁷ :

« Finalement, il est requis que le groupe, qu'elle qu'en soit la forme, auprès duquel la contribution a lieu, reconnaisse la part apportée et l'inscrive en quelque sorte dans son patrimoine commun. À défaut de cette attitude, une situation d'injustice se met en place dans laquelle l'individu contributeur peut avoir le sentiment d'avoir été superflu et sans effet sur la structure sociale et l'histoire qui sont les siennes ». J. Zask (2011).

Nous avons repéré comment au CCO s'institue justement un patrimoine que nous avons qualifié « d'impropre » (C. Autant-Dorier, 2014, A. Aubry, 2015), en ce qu'il déjoue les logiques d'identification pour accueillir la pluralité (Gérôme Truc, 2008). Le nouveau projet Palimpseste se donne précisément pour objectif scientifique et artistique de faire valoir les mémoires, les présences et les contributions multiples dans le site urbain en cours de réaménagement (quartier ouvrier, ancien IUFM, centre d'accueil et d'orientation des migrants, tiers lieu où l'on préfigure les activités à venir...).

La force de ces formes d'expérience participatives qui pourraient être qualifiées de « faibles » tient-elle au fait d'être dégagées de toute institutionnalisation ?

Le CCO est caractérisé par un foisonnement des collectifs en son sein et la dimension spontanée et débordante de ce qui s'invente-là ne fait pas de doute. Mais le CCO contribue précisément à structurer et à faire reconnaître ces initiatives, en invitant à construire des actions conjointes, en outillant les collectifs sur le plan juridique et organisationnel, en mobilisant des financements importants pour en assurer la bonne réalisation. Le CCO lui-même est ainsi fortement reconnu par les institutions. Il est subventionné aussi bien par le ministère de la Culture que par la Politique de la Ville, et jusqu'en 2024 il occupe des locaux du diocèse. La capacité à laisser ouvert des espaces relativement libres pour le développement d'expériences citoyennes spontanées tient donc à la structuration du CCO comme institution culturelle et sociale reconnue dans le paysage local. L'ouverture des possibles constitue une prise de risque qui est assurée par la recherche d'alliés et la collaboration avec des complices trouvés dans les institutions partenaires (Bernard Heckel et alii, 2016).

Du côté du Globe 42, l'action menée avec les personnes se double d'actions de formation au sein des institutions du travail social (sur le droit des étrangers ou la santé communautaire) et des temps d'information et d'accompagnement collectifs dédiés ont été testés en leur sein.

L'expérimentation TZCLD : une situation hybride ?

Le projet Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée paraît se situer dans une position intermédiaire. Initiative d'ATD-quart monde, sur la base de longues années de travail avec les personnes en situation de précarité, engagée avec d'autres acteurs de ce domaine (secours Populaire, Emmaüs) et portée par un acteur politique (le député Thierry Valentin), ce projet propose de renverser les conceptions habituelles des politiques de l'emploi et du chômage : il s'agit de recruter les personnes qui sont considérées comme privées d'emploi, toutes celles du territoire qui le souhaitent, mais seulement celles-ci. Des projets d'activités sont construits dans le même temps avec les personnes et les acteurs économiques et institutionnels locaux, activant ainsi tout le monde et pas seulement les chômeurs.

⁷ Cela constitue une première forme de bénéfice : nous détaillerons dans la partie suivante comment ce bénéfice s'opère d'abord dans la sphère affective (confiance en soi) et dans la sphère de la contribution à la société (estime de soi), puis en quoi elle est fondée sur la sphère du droit (respect de soi), essentielle ici. (A. Honneth, 2000).

On retrouve au niveau local des acteurs institutionnels et associatifs qui se saisissent du projet : élus et professionnels (la commune et le Secours populaire très fortement, le département plus difficilement, pôle emploi...). TZCLD s'inscrit dans une logique d'expérimentation comme les autres politiques publiques décrites dans le premier point, avec la mise en place dans quelques sites en 2016, avant l'extension en 2022. Mais il faut souligner que l'expérimentation n'est ici pas tronquée ou écourtée, et d'ailleurs les divers acteurs insistent sur le fait qu'il continue de s'agir d'une expérimentation et qu'il ne faut parler de « dispositif ». On retrouve là une conception plus Deweyenne de l'expérimentation, qui permet d'assurer ou de restaurer de la continuité et la vitalité des formes de vie. L'expérimentation n'est pas une première étape vouée à s'arrêter pour laisser place à un fonctionnement déterminé, mais un mode d'organisation démocratique permettant d'agir en commun.

Le site du Teil s'était engagé dans la démarche dès 2016, localement des initiatives associatives se sont développées en amont du projet : Zone 5, un lieu dédié à la permaculture, et the Teil to be, qui a ouvert un bar à jeux (le LoL) constituent des espaces d'accueil, de formation et de convivialité. Une structure d'insertion (Rebond) a aussi été créée et a salarié certains des premiers volontaires. Dans ce cas⁸, il y a un travail de rencontre et de mobilisation des personnes très important qui, sans s'en réclamer, a à voir avec les démarches de *community organizing* (Julien Talpin, Hélène Balazard, 2016). On note une forte implication des professionnels et des élus pour engager des dynamiques collectives et on observe la montée en puissance de certaines des premières personnes impliquées (rôle de coordination et de mobilisation de femmes recrutées ensuite par la mairie comme adulte-relais). Il s'opère ici une logique d'intéressement progressif, à travers des formes de gestion collaborative et un système de décision partagée qui prend soin de ce que chacun peut et veut faire. A l'opposé de l'injonction à participer, se construisent ici conjointement les capacités d'agir et la motivation à participer, sans forcer celle-ci, selon une logique de constitution d'un public, « un public qui n'est évidemment en rien figé, et dont « l'exploration » constitue d'ailleurs l'une des tâches de l'enquête démocratique » (Mathieu Berger, Julien Charles, 2014, 18). L'enquête participative n'a pas pour seule utilité de mobiliser et d'explorer des problèmes et leurs conséquences avec les personnes concernées, pour J. Dewey, cette méthode est destinée à canaliser le changement social dans une direction jugée bonne (J. Zask, 2004).

Dans ce cadre, l'évaluation prend une importance centrale et au-delà la présence de chercheurs apparait comme une condition de l'expérimentation. L'évaluation ne se limite pas ici à une mesure objective des effets sociaux, économiques ou financiers, l'enjeu est de débattre de la valeur de cette expérience et de définir ce à quoi chacun tient⁹. La détermination de la valeur est, en démocratie, le processus politique central (Alexandra Bidet, Louis Quéré, Gêrôme Truc, 2011). Au niveau local le groupe d'évaluation s'est constitué en amont de l'habilitation et s'est doté d'emblée d'un comité scientifique, rapidement embarqué dans la dynamique du projet¹⁰.

⁸ Mais nous aurions pu dire la même chose de la dynamique de création de Globe 42. Ce centre social et de santé communautaire se constitue sur la base d'une mobilisation par la recherche-action. Les femmes âgées migrantes participent d'abord à travers l'enquête collective en témoignant de leurs expériences et en échangeant entre elles.

⁹ Ces questions ont été vivement débattues tant la singularité du projet au regard des politiques publiques est importante : il déplace la responsabilité du chômage sur le territoire et réoriente la logique des dépenses sociales dans une visée d'activation. De plus les conditions d'extension à une échelle plus large demeurent à inventer. Mais les promoteurs initiaux du projet ont précisément fait valoir que la seule mesure objective et économiste des coûts et bénéfices n'était pas acceptable.

¹⁰ Le groupe d'évaluation rassemble des professionnels, acteurs politiques, économiques et des salariés. Le comité scientifique est piloté par Danièle Demoustier (économiste à l'IEP, spécialiste de l'ESS), il rassemble Henri Jacot (juriste), Hervé Charmettant (économiste), Geoffrey Magnier (sociologue) et moi (sociologue). Alors que nous avons été, dans un premier temps, plutôt sollicités en tant que conseillers scientifiques nous avons été dès le mois de mai impliqués plus personnellement dans la réalisation de l'évaluation avec les acteurs locaux. Quatre volets sont désormais engagés. Je coordonne celui dédié aux salariés et volontaires et nous avons testé avec eux en octobre

Ce cas intermédiaire permet d'identifier, de façon sans doute plus visible que dans les autres cas, l'importance de deux facteurs qui paraissent essentiels à une participation réellement démocratique et qui soit facteur d'*empowerment* : la qualité des espaces de vie commune comme base à la construction du projet et des activités et le caractère incontournable de la prise en compte des droits fondamentaux des personnes, au-delà du simple accès à des droits et services sociaux.

Deux dimensions liées de la participation : convivialité et droits humains

Hospitalité, convivialité et participation

Au regard des observations menées, la possibilité d'une participation effective s'inscrit dans la qualité sensible des espaces et l'atmosphère des relations (Marc Breviglieri, 2014) : A Globe 42 comme au CCO ou dans l'expérimentation TZCLD du Teil, les pratiques d'hospitalité et de convivialité apparaissent décisives.

Si les canapés défoncés et les chaises dépareillées signent certes le manque de moyens et l'art de la récupération qui se déploient dans ces mondes associatifs, ils constituent aussi des indices d'un mode de relation inscrit dans la familiarité et la proximité. Les attributs du « comme à la maison » donnent une qualité de chez soi aux lieux et invitent à des usages autonomes : se faire un café, s'installer pour discuter. Dans les lieux les plus institués, c'est précisément en utilisant et en créant des lieux plus accueillants que les professionnels tentent de mettre à l'aise les personnes et de leur donner envie de s'impliquer (des fauteuils, une machine à café et une bouilloire sont installés dans la salle de l'Agasef, le Centre social est sollicité pour organiser les temps de rencontres en amont de la création des Conseils citoyens), mais l'on reste sur des horaires dédiés et des aménagements limités. C'est en sortant du cadre que des formes d'implication plus fortes sont observables : dans l'un des quartiers politique de la ville de Saint-Etienne, les habitants et certains conseillers vont s'organiser pour reprendre une partie des activités de l'ancien Centre social. Ils ouvrent leur propre espace, inscrit sous le signe de l'hospitalité « Vivre ensemble à Montreynaud ».

Dans les lieux moins institutionnels l'hospitalité (Gérôme Truc, 2008) et la convivialité apparaissent comme des formes de vie premières qui permettent de « prendre part », sans demander un engagement fort. Ces formes de vie ordinaires (M. Carrel, C. Neveu, 2014) sont toutefois encadrées, dans les situations étudiées ici, à celles plus formalisées et organisées qu'elles rendent possibles, sans les rendre obligatoires. La citoyenneté est alors à comprendre comme un processus s'inscrivant « dans la continuité de la vie quotidienne » (Jacques Ion, 2014, p. 319). Nous allons voir en quoi ces espaces d'accueil constituent des seuils, entendus comme des espaces intermédiaires, de transition possible vers d'autres espaces et modes de participation, mais aussi de vérification de la possibilité d'agir en commun pour les personnes comme pour la communauté (M. Berger, J. Charles, 2014).

Dans les locaux de Globe 42, la présence informelle dans les lieux est première sans être indexée à un temps de réunion ou à un rendez-vous prévu. Le local est situé en rez-de chaussée et la devanture exprime en arabe, turc et français « bienvenue ». Les personnes y passent en rentrant

une méthode d'analyse de leurs réseaux sociaux. J'ai pris la responsabilité de la coordination du comité suite au décès soudain de Danièle Demoustier à laquelle je souhaite exprimer ici mes remerciements et mes pensées.

du marché ou avant d'aller à un rendez-vous. Elles viennent accompagnées d'une voisine ou de leur oncle âgé. Elles discutent debout un moment ou s'installent autour de la grande table centrale. La présence ne semble avoir besoin d'autre justification qu'elle-même, même si elle suppose de s'autoriser ou d'avoir été invité à pousser la porte. Si l'informalité semble dominer, la responsable et la médiatrice présentes organisent néanmoins cet espace et en structurent les usages : un repas commun est prévu le jeudi, préparé par des membres de l'association, les demandes d'aide pour remplir les papiers ou demander des conseils ne peuvent pas être traitées seulement au fil de l'eau et elles invitent les personnes à s'inscrire sur un créneau de rendez-vous. Des temps d'ateliers (langue, informatique) sont proposés. Les heures d'arrivée et de départ, la régularité de la présence sont toutefois plus soumises aux envies et aux contraintes de vie des personnes qu'au cadre institué, et ce cadre lui-même compose avec les temps du calendrier musulman. Ce fonctionnement suppose une grande souplesse et disponibilité de la part des deux professionnels et des bénévoles et n'est pas sans générer des tensions et des difficultés. La « communauté démocratique (est ainsi) prise dans des situations critiques, régulièrement mise à l'épreuve, et (elle) a continûment à identifier et à réaffirmer ses propres exigences sous peine de se déliter dans une hospitalité sans borne ». (M. Berger, J. Charles, 2014, faisant référence aux analyses de Joan Stavo- Debauge, 2012).

Au Teil, lors de notre première visite, Béatrice, salariée d'activi'Teil nous invite « à la maison », sur le moment, nous ne sommes pas sûrs d'avoir bien compris : Les bureaux, l'espace cantine et les premiers ateliers de l'entreprise à but d'emploi ont de fait été installés dans une maison individuelle. Les salariés désignent par ce terme aussi bien le lieu en soi que le sentiment d'avoir trouvé là un espace protecteur, permettant de se reconstruire. Chacune des deux associations, développées dans la phase de construction collective de l'expérimentation constituent aussi des lieux accueillants. Le LoL occupe lui aussi une maison individuelle dont le jardin a été transformé en guinguette. Plusieurs fauteuils et canapés bariolés occupent la première pièce. Les murs aux couleurs vives accueillent des étagères pleines de boîtes de jeux, une série de tables et chaises disparates meublent l'ancien salon. Olivier nous a cuisiné un curry qui embaume la pièce. La chambre du fond dédiée aux jeux vidéo vintage est occupée par une grande banquette où les membres du GEM (Groupe d'entraide mutuelle) tiennent leur partie hebdomadaire. Zone 5 est pour sa part d'abord un beau jardin de permaculture qui invite à la promenade dans ses courbes, mais, sous l'ancienne serre, de vieux fauteuils et canapés, des coussins posés sur des tapis qui tendent à se confondre avec la terre environnante permettent de s'installer pour un temps de débat, une formation ou un concert. Sous les arbres, des tables et un coin bar offrent un lieu de repas agréable. Pascal est intarissable sur l'abondance de la nature et les perspectives de changer le monde qui s'offrent à nous. Une jeune mère est venue avec son fils pour faire le goûter, le gamin explore chaque recoin du jardin. Un peu plus loin c'est l'entrée de l'école Montessori.



La « maison » siège de l'EBE Activi'Teil



The Teil To Be – le LoL : Lieu Ouvert et Ludique

Dans les locaux temporaires du CCO, chaque association et occupants partagent la cuisine et l'espace de la rotonde. Au quotidien se croisent les membres du GEM (qui trouvent ici aussi, ce n'est sans doute pas un hasard, un lieu propice à leurs activités), les enfants des réfugiés logés dans le bâtiment d'en face (qui participent à un projet Hip-hop), les chercheurs de coexistence (Coopérer et expérimenter autrement la science), Fabien Marquet et les artistes en résidence qu'il accueille... L'accueil d'un public plus large est quant à lui organisé dans des temps forts d'ouverture¹¹ : événements festifs, atelier de concertation, déambulations artistiques, expériences théâtrales se déroulent dans le parc à demi en friche derrière les locaux, sur les mêmes canapés délabrés qu'à Zone 5, ou sous le grand chapiteau nouvellement installé. L'entrée se fait à prix libre. Il faut souligner dans le cas du CCO la place essentielle qu'occupe l'art comme expérience. L'expérience esthétique permettrait selon J. Dewey d'entrer en politique en ouvrant des perspectives communes de formes de vie meilleures. Faire de l'art, en faire faire et en faire l'expérience, mais aussi en faire le récit, activerait des modes de participation et de construction du monde commun dépassant les partages entre créateur et public, expert et profane, nous et les autres. En ce sens « l'imagination est le principal instrument du bien » (J. Dewey, 2010, 397).

¹¹ Un été à la Rayonne, L'aventure Ordinaire, les mercredis de la Rayonne



Atelier de concertation, CCO La Rayonne

De ce tour d'horizon rapide on retient quelques caractéristiques communes de ces lieux et de la façon dont s'y décline la participation et la démocratie comme forme de vie. Des espaces, des niveaux et des formes de participation différenciées s'articulent, le fonctionnement ordinaire et la simple présence font place et préparent à des temps spécifiques et à des instances dédiées. Marc Breviglieri insiste sur l'importance de la dimension sensible de la participation. Il distingue trois dimensions de l'expérience de participation que l'on retrouve ici articulées¹² : Une première dimension existentielle, qui dépend de la relation aux autres, avec une participation qui s'opère de proche en proche. Une deuxième dimension pathique qui consiste à saisir l'atmosphère, à s'ajuster au « style du lieu », à sa dimension collective. Enfin une troisième dimension pratique où des espaces transitionnels d'apprentissage de la participation sont créés qui permettent d'entrer dans le jeu de l'échange.

Sur le plan existentiel, la place centrale de la nourriture dans les situations que nous abordons mérite d'être soulignée : la commensalité constitue une première possibilité d'échange et de rencontre avec l'autre. Pouvoir partager un repas à prix modique, faire la cuisine, échanger les des recettes de chez soi, donnent une raison d'être là et de contribuer au vivre ensemble.

Sur le plan pathique, la dimension communautaire ménage une place à ceux qui n'ont pas les codes de la participation plus instituée ou qui les investissent peu : les langues, les croyances, les cultures et les expériences personnelles peuvent s'exprimer là. Elles prennent progressivement le pli du style des lieux, on parle ainsi de transmission de l'esprit CCO. Il convient toutefois de ne pas idéaliser cette hospitalité et de méconnaître les épreuves auxquelles les collectifs font face. Comme le dit l'une des salariées de l'EBE du Teil : « ici c'est pas les bisounours non plus ! ». La présence de personnes aux parcours de vie difficiles et qui ne se sentent pas d'emblée à leur place produit des heurts, des incompréhensions. Mais ceux-ci ne sont pas d'abord perçus comme des dysfonctionnements et des propos « inappropriés », ainsi que nous l'avons entendu dans le cadre de conseils citoyens. Ils sont l'objet de discussions et l'occasion de reposer ensemble les principes qui garantissent la poursuite des activités communes. C'est précisément à cet endroit-là que se joue le politique pour Jacques Rancière :

¹² Marc Breviglieri traite là d'une expérience de participation menée avec des enfants, ce qui permet d'insister sur l'importance des espaces ou étapes préalables et conditions à l'entrée en participation et de souligner sur les modalités d'apprentissage de la participation. La gradation de ces dimensions n'est pas exactement la même ici, mais les distinctions opérées nous semblent cependant opératoires.

« La politique consiste à reconfigurer le partage du sensible qui définit le commun d'une communauté, à y introduire des sujets et des objets nouveaux, à rendre visible ce qui ne l'était pas et à faire entendre comme parleurs ceux qui n'étaient perçus que comme animaux bruyants. » (J. Rancière, 2004, 38).

La reconfiguration n'est cependant pas toujours possible et il a parfois été nécessaire d'imposer des mises à distance (face à la violence ou à des positions radicalisées). Le principe même d'un accueil ouvert à la diversité, comme celui d'un fonctionnement démocratique plus horizontal sont aussi des exigences et produisent des effets de seuils (J. Stavo De Bauge, 2014).

Sur le plan de la pratique participative, il faut souligner la multiplicité des activités qui ont cours dans ces lieux et qui autorisent des formes de pratiques variées. Les personnes qui n'ont pas d'emblée les mêmes références et intérêts peuvent faire l'expérience de la participation dans des espaces ou des temps plus restreints et selon des formes qui ne supposent pas nécessairement de prendre la parole en public. Les animatrices de ces lieux (car ce sont souvent des animatrices) oeuvrent néanmoins à ce que des croisements et rencontres s'opèrent au-delà de ces « mini-publics ». Les formes d'implication et d'engagement se modulent des moments festifs¹³ aux moments plus solennels, tels que les temps dédiés à gouvernance de l'EBE ou de Globe 42, des ateliers de concertation en présence d'élus. Des temps de formation et d'accompagnement viennent soutenir la co-construction des projets et des activités, ils permettent par là même aux personnes de « s'encapaciter ». Comme le montre Joëlle Zask :

« Prendre part » permet de « faire apparaître le point commun qui est la raison d'être du groupe » alors que contribuer consiste à s'investir personnellement ce qui conduit le participant à s'engager vis-à-vis de ce point commun. (...) Le commun est ainsi défini, au sens participatif, comme « cette zone fluctuante dont les contours sont définis par l'assemblage des positions personnelles et dont seules une reconstitution historique peut donner une idée précise » (2011, 151,175)¹⁴.

Si la qualité des lieux et des relations semble être une condition essentielle pour construire du commun, elle ne saurait toutefois expliquer seule les effets d'émancipation et d'*empowerment* observés. La participation n'est pas seulement, ou ne devrait pas seulement, être une façon de faire plus démocratique ou plus « sympa » : elle doit aussi permettre de donner plus de droits. Les travaux sur la participation se sont beaucoup focalisés sur le politique entendu comme part prise dans les affaires publiques, ou, plus récemment et comme nous venons de le faire, ont mise en évidence les formes plus ordinaires de citoyenneté. Les situations étudiées nous conduisent toutefois à mettre l'accent sur un enjeu fondamental pour les participants : celui du respect des droits qui constitue une dimension centrale de la reconnaissance (Axel Honneth,

¹³ *Parole sur place* était par exemple un événement invitant les membres des diverses associations et collectifs accueillies au CCO à prendre part à l'élaboration d'un spectacle, sous la direction d'un artiste invité. Les thèmes choisis étaient fortement en écho à des questions à la fois personnelles et politiques, comme l'expérience de l'exil (Aubry 2014 ; Leite, Aubry, 2015).

¹⁴ Nous avons dans le cadre de la recherche-action menée au CCO appuyé notre analyse sur la lecture que G. Truc (2008) propose des travaux de Hannah Arendt que nous ne pouvons développer ici « Appartenir à l'humanité, c'est avant tout appartenir à une des innombrables communautés particulières créées par l'homme afin d'agencer l'infinie pluralité. Cette appartenance est première naissance au monde, elle n'est pas choisie : nous venons toujours au monde parmi d'autres hommes au sein d'une communauté particulière. Mais le propre de la politique est ensuite de créer des espaces communs au-delà des mondes communautaires ; et le surgissement de chacun comme individu singulier dans cet autre monde est une seconde naissance. « La politique prend naissance dans l'espace-qui-est-entre-les hommes, donc dans quelque chose de fondamentalement extérieur à l'homme. Il n'existe donc pas une substance véritablement politique. La politique prend naissance dans l'espace intermédiaire et se constitue en relation. » H.Arendt, (1995), Qu'est-ce que la politique ? p. 42, cité par G.Truc (2008).

2000). Les personnes concernées vivent un sentiment d'être déçues de leur citoyenneté (chômage) ou de n'avoir pas le droit d'y accéder (migrants). Si la convivialité peut permettre de restaurer la confiance en soi (sphère de l'amour) et si la prise en compte des expériences et avis des personnes peut renforcer l'estime de soi (sphère de la contribution à la société), reste que le respect de soi ne peut se construire si les droits fondamentaux des personnes ne sont pas assurés.

Accès aux droits et reconnaissance

Dans les divers expérimentations et expériences examinées ici, la question des droits et de leur effectivité est posée : droits sociaux et d'accès à la santé, droits culturels, droit au travail et au-delà droit de citoyenneté. Elle n'est toutefois pas abordée de la même manière et le(s) droit(s) n'y est (sont) pas convoqué(s) au même endroit. La façon dont cet accès aux droits est pensé et traduit nous permettra de continuer à explorer la distinction faite entre participation instituée et formes instituant de participation, entre « faire participer » dans sa dimension plus passive et « participer à faire » dans sa portée plus active.

Dans les formes instituées de participation, et particulièrement en ce qui concerne le RSA, c'est le fait d'être déjà considéré comme « bénéficiaire » d'un droit spécifique qui confère la possibilité de participer. Sur le terrain les personnes sont d'ailleurs désignées par les professionnels comme des « bénéficiaires du RSA », voir les BRSA ! Si sur le plan juridique cette désignation ne pose pas en soi problème, nous avons relevé que sur le plan symbolique les personnes étaient considérées comme en dette par rapport à l'aide reçue (C. Neveu, 2011)¹⁵. Ici le bénéfice (avoir droit au RSA) est premier et la contribution semble attendue comme une contrepartie. Nous l'avons souligné plus haut, le statut de bénéficiaire constitue une catégorie plus qu'une expérience, la personne ne prend pas part mais est prise par le dispositif, la participation ne se fait que de façon individuée et cadrée. Dans les entretiens réalisés avec les professionnels, ils comprennent d'abord la participation comme étant celle des allocataires à la rédaction de leur projet personnel d'insertion, dans le cadre des droits et devoirs propres au dispositif. La non-participation dans ce cas (absence aux rendez-vous, non-respect manifeste des engagements pris) pouvant conduire à l'arrêt du versement de l'allocation. La participation apparaît dès lors comme une condition de plus, une attente supplémentaire qui remet en cause le statut légitime de la personne comme citoyen ayant-droit à la solidarité nationale.

Du côté de la participation aux instances de décision¹⁶, les échanges avec les responsables au sein du comité de pilotage de la recherche-action révèlent des craintes et des réticences assez paradoxales : alors que la participation est sensée chercher à intéresser les personnes et à les faire s'exprimer, certains responsables institutionnels s'inquiètent que les personnes tirées au sort ne manifestent un intérêt trop personnel à mieux comprendre le dispositif de l'intérieur ou qu'ils puissent profiter de cette arène pour exprimer une critique ou une plainte. La demande qui est faite par un des allocataires de pouvoir réaliser une vidéo de présentation pédagogique

¹⁵ Selon le principe de l'inversion de la dette sociale relevée par divers auteurs (I.Astier, 2007). Nous avons choisi dans le cadre de la recherche-action menée de parler dès lors d'allocataires.

¹⁶ La participation a été instaurée dans les Equipes Pluridisciplinaires ainsi appelées car elles rassemblent les divers acteurs professionnels locaux du champ de l'emploi et du social. Les représentants des allocataires les désignent à juste titre comme des équipes « disciplinaires » puisque se décident là les sanctions à l'encontre des allocataires : suspension ou radiation. Ils défendent dans cette instance l'image du bon allocataire, à laquelle ils espèrent montrer qu'ils correspondent, plus que les droits au maintien dans l'aide de ceux qui ne parviennent pas à respecter les exigences du dispositif. La participation n'a finalement pas été mise en place pour l'évaluation du dispositif lui-même dans ce département.

du dispositif pour les autres allocataires et d'être payé pour le faire est disqualifiée comme une demande abusive et le signe d'un mauvais positionnement. L'hypothèse que les personnes puissent directement bénéficier de leur propre participation apparaît comme un repoussoir : ce serait la preuve de leur manque de citoyenneté et de désintéressement. Comme le souligne Alice Mazeaud et Julien Talpin (2010, 34), « une participation intéressée serait donc « immorale » ». Les attentes participatives dans ce cadre produisent une participation que nous pourrions qualifier « d'assignante », c'est-à-dire qu'elle assigne les personnes à une place et à un rôle défini et qu'elle les assigne également à un type de participation : être un « représentant lambda », suffisamment capable mais pas trop (M. Berger, J. Charles, 2012).

De même, dans le cas des Conseils Citoyens, nous avons souligné plus haut la façon dont les propos sont filtrés et recadrés selon qu'ils sont ou non « appropriés ». Les sujets qui peuvent être abordés demeurent fortement cadrés par ce qui relève des attributions de la politique de la Ville et les Conseils citoyens ne sont que consultatifs. Les habitants identifient mal dans un premier temps pourquoi tel sujet peut être traité (l'aménagement du quartier ou le développement d'actions culturelles) et pas tel autre (l'emploi, la santé). Dans le cadre de l'expérimentation que nous avons menée, une question a fait débat entre les acteurs du Centre social, les habitants déjà mobilisés et les animateurs des échanges que nous étions autour de la démarche de développement du pouvoir d'agir (DPA) qui nous servait de référence : Quel mandat et quelle légitimité avons-nous réellement pour solliciter les habitants sur leurs problèmes, leurs intérêts et pour faire émerger des demandes alors que nous ne pouvons pas assurer que ces questions seront traitées, voir même qu'elles seront entendues ? Les habitants habitués à la participation, comme le Centre social, constatent de fait que la participation reste souvent aux marges des espaces décisionnels ou porte sur des questions qui semblent marginales. Si la participation sollicitée reste dans le cadre défini par les autorités publiques, elle risque de n'apparaître que comme un mode de gestion pour des populations qui se savent perçues comme peu légitimes par ailleurs. Une participation qui ne donne pas de réelle capacité d'agir est dès lors ressentie comme une injonction de plus. Inversement comment assumer de susciter de véritables revendications ? La dimension radicale de l'action paraît difficilement envisageable pour ces acteurs, notamment le Centre Social qui dépend des financements publics et qui tend à vouloir préserver le caractère convivial de ses activités (C. Neveu, 2016). Ainsi revendiquer des droits semble ne pas faire partie des registres attendus et possibles d'action.

Dans les expériences associatives du CCO et de Globe 42, la lutte et l'affirmation des droits sont au contraire centrales. Il s'agit précisément de s'organiser ensemble pour obtenir des droits. Nous proposons ici de parler de formes de participation réciprocaires ou solidaires, en ce qu'elles solidarisent les personnes entre elles, dans un rapport plus symétrique¹⁷.

Le projet de Globe 42 est très directement et dès le départ axé sur cet objectif. Malika Lebbal a fait le constat de la limite tant des pratiques militantes radicales¹⁸ que des pratiques professionnelles¹⁹ pour permettre aux personnes d'obtenir des droits effectifs (Yann Leroy, 2011). Dans les deux cas, elle constate surtout que les savoirs militants et professionnels tendent à s'imposer et à méconnaître les expériences et savoirs des migrants. La recherche-action qu'elle entreprend dans le but de fonder l'association Globe 42 a précisément pour objet de mettre ces savoirs et expériences en partage. Un groupe de femmes âgées migrantes, qui sont particulièrement à l'écart des formats d'action militants et des interventions sociales classiques, est constitué afin de réaliser des entretiens collectifs. La démarche elle-même produit des effets

¹⁷ Eric Dacheux et Daniel Goujon (2020) défendent en ce sens l'idée démocratie radicale, fondée sur une réciprocité solidaire et le principes de la délibération.

¹⁸ Le collectif *100 papiers* qui se solidarise aux sans-papiers et œuvre aux marges de la légalité pour leur faire une place ici contre les lois et les institutions excluantes.

¹⁹ Recherche de résolution des situations individuelles avec les outils du travail social.

de conscientisation. De plus, ces échanges mettent en évidence certes les difficultés qu'elles rencontrent (discrimination, problème de compréhension, complexité de leur situation administrative) mais également l'importance de leur rôle de pourvoyeuse de *care* auprès de leurs proches et plus largement au sein de la communauté locale (C. Autant-Dorier, M. Lebbal, 2019). Cette approche met en évidence et s'appuie sur les capacités des personnes qui vont être alors structurées au sein de l'association : leur connaissance des ressources mobilisables dans le territoire (médecin qui accepte la CMU, assistance sociale plus « gentille », traducteur bienveillant), comme le temps qu'elles consacrent à apporter de l'aide. Mais, nous l'avons vu plus haut en insistant sur l'importance de la convivialité et la possibilité d'être présent sans agir, i.e. de prendre part sans forcément contribuer, les capacités ne sont pas des exigences préalables à la participation. Elles se construisent collectivement, à travers l'action mise en œuvre ensemble et à travers le rapport aux institutions qui est progressivement négocié, même si sa portée demeure limitée. Les acquis de la résolution de la situation de l'une des personnes bénéficient aux autres : en améliorant la connaissance des droits et la jurisprudence mobilisables dans les cas similaires, en identifiant ou en constituant des alliés au sein des institutions, et plus simplement en vérifiant la possibilité même d'une issue, comme vérification pratique de l'égalité (J. Rancière, 1998). Ce faisant les personnes sont à la fois aidées et aidantes et s'engagent ainsi au-delà de leur propre situation²⁰. L'*empowerment* est dès lors collectif, mais d'ailleurs peut-il en être vraiment autrement dès lors que l'enjeu est de lutter pour des droits ? (Marie-Hélène Bacqué, Carole Biewer, 2013).

Cette affirmation est fortement présente au CCO. Historiquement le CCO a été un lieu d'accueil de multiples luttes (droit au logement, luttes urbaines pour la défense de certains espaces du quartier, mouvement antimilitariste, lutte des sans-papiers...). Ces luttes ne se cantonnaient pas à l'espace local, ni même national : des réfugiés chiliens et kurdes qui sont par ailleurs déjà en lutte sont par exemple accueillis et soutenus, leur cause est partagée. Dans les années 90, la dimension directement militante est devenue moins présente, mais depuis 2012, le CCO s'est engagé dans une réflexion et une mise en pratique de l'effectivité des droits culturels. Il s'agit d'une démarche opérationnelle et pas seulement de l'affirmation de principes politique, juridique ou philosophique (Patrice Meyer Bisch, 2010). Elle consiste à vérifier que les attachements culturels des personnes peuvent s'exprimer au mieux dans les modes de fonctionnement de l'association comme dans les activités et actions développées. La culture étant comprise comme ce qui leur permet d'exprimer leur spécificité en tant qu'être humain²¹. Le droit à participer n'est dès lors pas conditionné au fait d'avoir des droits culturels, c'est une modalité même d'exercice de ce droit.

²⁰ Alors que l'on reproche aux personnes dans les formes instituées d'être trop centrées sur leurs propres questions et pas assez sur l'intérêt général, c'est paradoxalement dans ces lieux « communautaires » que des revendications plus générales voient le jour. Mais peut-être est-ce qu'il y a dans le premier cas une confusion entre ce qui est appelé l'intérêt général et l'intérêt de l'institution ?

²¹ Le droit de participer à la vie culturelle (art. 27 de la déclaration universelle des droits de l'homme) est une condition essentielle et négligée du droit à participer à un ordre démocratique pour que les droits de l'homme soient effectifs (art. 28). Les objectifs pour le CCO sont : contribuer à la prise de conscience des enjeux culturels pour le développement des capacités des personnes, des organisations et des territoires ; Elaborer une méthode participative d'analyse des pratiques à partir du référentiel des droits culturels (cas d'école, établissement de cartographies d'acteurs) en lien avec un programme en cours dans plusieurs départements en France (Programme Paideia 4D) ; Développer des analyses transversales et partagées de l'importance des facteurs et des droits culturels dans les pratiques ; Co-construire des indicateurs d'évaluation des pratiques selon une approche basée sur les droits culturels ; Développer un « Laboratoire des droits culturels » en mesure de formuler des propositions et de publier des résultats https://www.cco-villeurbanne.org/app/uploads/2018/09/Droits_culturels_-_Programme_du_27_mai_2014.pdf

Au-delà de l'accès à des droits spécifiques, c'est donc l'affirmation des droits humains qui sous-tend ici l'action. Participer ne vient pas « en plus » mais constitue une vérification/manifestation nécessaire de la réalisation des droits fondamentaux. Quand les droits humains fondamentaux sont atteints la personne est tenue au dehors de l'humanité, revendiquer et affirmer le caractère incontournable de ces droits c'est la réinscrire dans celle-ci. La capacité à participer n'est pas conférée par l'apprentissage progressif de la participation, elle est une condition humaine première. En ce sens chaque fois que les personnes ne peuvent pas participer (en raison des formes privilégiées, des seuils créés ou des limitations) c'est le signe que les droits humains fondamentaux sont atteints.

Nous voudrions dès lors examiner l'expérimentation Territoires Zéro Chômeurs de Longue durée à l'aune de ces hypothèses. Il s'agit ici davantage d'esquisser des pistes de travail que d'apporter des conclusions puisque notre exploration de ce projet commence à peine.

TZCLD revendique d'abord un droit fondamental pour la personne : non pas le droit à une aide sociale mais le droit au travail. Cela s'inscrit dans la tendance actuelle d'affirmation du droit d'abord (dont la politique du *housing first* constitue une première) qui consiste à assurer d'abord un droit et à mettre en œuvre les moyens nécessaires à ce que celui-ci soit effectif, plutôt que de travailler à rendre préalablement la personne conforme, par paliers, pour accéder à un cadre déjà existant, en supprimant « les freins » (MRIE, 2021).

Ici, comme pour le RSA, le statut de la personne est pourtant défini par les institutions et identifie un manque : « Personne privée durablement d'emploi », au risque de ne parler d'elle qu'en sigle « PPDE ». Mais, la formulation même le met en évidence : ce manque ne lui est pas imputé. Il est distribué au niveau des acteurs économiques, politiques et institutionnels du territoire. Et en pratique les personnes sont d'abord recrutées : leur droit à l'emploi devient effectif immédiatement (ou presque). Dans ce cadre bénéficiaire c'est aussi contribuer : l'emploi obtenu prend forme à travers leur propre proposition d'activité. L'activité est leur contribution et donne corps à ce dont ils bénéficient. Les personnes prennent part à la configuration locale du dispositif à partir de leur intérêt personnel à bénéficier et à contribuer.

Par ailleurs le bénéfice qui est attendu de l'expérimentation ne concerne pas que les « personnes aidées », mais aussi les autres, ceux qui soutiennent le projet et ceux qui bénéficieront des activités utiles créées. Beaucoup ont d'ailleurs une portée environnementale ou d'aide et de services à la personne, faisant de ces activités des activités d'intérêt général²².

Dans TZCLD la participation part de ce que veut et peut la personne (son désir de travailler, ses envies, ses compétences) pour aller jusqu'à un fonctionnement collectif démocratique dont la durabilité et les possibilités d'extension resteront à vérifier, tant le challenge est de taille. Le dispositif conduit non pas à faire prendre part à un « déjà là », mais à l'instituer : inventer des activités utiles, supplémentaires. Il demeure là une contrainte forte sur ce qui peut être fait ou pas, puisque les activités ne doivent pas faire concurrence à celles existant localement, là aussi le défi est important ! Si c'est un puissant moteur pour agir cela peut conduire à une pression excessive sur tous les acteurs du projet. Le documentaire réalisé à Mauléon par Marie-Monique Robin (Nouvelle cordée), comme les diverses évaluations produites et concurrentes, montrent bien le risque d'une injonction à réussir²³.

²² Dans le cas de TZCLD comme dans les transformations actuelles du CCO dans le cadre du nouveau projet urbain inclusif de l'Autre Soie (<https://autresois.com/>), l'inscription dans l'ESS est fortement affirmée : les préoccupations sociales, économiques et environnementales s'articulent dans ces deux démarches. Cela pourrait être l'objet d'une analyse en soi, notamment en discutant les propositions faites par E. Dacheux et D. Goujon (2020) autour du délibéralisme.

²³ Nous avons souligné plus haut la tension entre l'évaluation de l'IGAS fortement focalisée sur la vérification des coûts-bénéfices de ces expérimentations et celle de l'association, focalisée sur la portée sociale et territoriale des expériences développées.

Dans le cas du Teil, mais c'est le cas aussi dans les autres sites TZCLD, la mobilisation et la participation des personnes concernées s'est opérée en amont : non seulement dans la construction du projet mais aussi à travers des manifestations publiques (grèves du chômage). Il restera à voir ce que devient la participation une fois l'EBE créée et certaines activités déjà développées : si au moment de la construction du projet celle-ci a permis une dynamique vertueuse elle pourrait soit perdre de son sens soit devenir une condition de l'entrée. Les modalités de constitution et d'animation de la liste d'attente des personnes volontaires sont en particulier à regarder de près.

Sans pouvoir conclure sur ces divers points, une première « valuation » (J. Dewey, 2011) peut être faite ici : nous étions présents au Teil en octobre 2022 alors que le Comité Local pour l'Emploi accueillait 17 nouveaux salariés, après 3 semaines de plongée dans le projet, de temps partagés et de formation. Les deux étudiants qui ont assisté à ce moment en ont rapporté les propos suivants qui les ont profondément émus : « J'ai découvert que j'avais des compétences » « Je croyais que je n'étais plus capable de travailler et maintenant je suis recruté et on écoute ce que je propose ! ». La force de l'émotion transmise par les personnes concernées elles-mêmes peut nous servir d'indice de ce que se vit là, vraiment, une expérience individuelle et collective d'*empowerment*.

Bibliographie

- Alinsky S. (1976), Manuel de l'animateur social, coll. Esprit, Seuil.
- Arendt H. (1995), *Qu'est-ce que la politique ?* Le Seuil, Paris.
- Astier, I. (2007). *Les nouvelles règles du social*. Presses Universitaires de France.
- Aubry A. (2015), « Ethnographie d'un dispositif opérateur de l'interculturalité au Centre Culturel Oecuménique de Villeurbanne (CCO) : un processus de patrimonialisation original ? » *Alterstice - Revue Internationale de la Recherche Interculturelle*, [S.l.], v. 5, n. 2, p. 89-98, avr. 2016.
- Audoux C. et Gillet A. (2011), « Recherche partenariale et co-construction de savoirs entre chercheurs et acteurs : l'épreuve de la traduction », *Revue Interventions économiques* [En ligne], 43 | 2011, <http://journals.openedition.org/interventionseconomiques/1347>.
- Autant-Dorier C., avec la participation de Anne Aubry, (2014) *Pratiques interculturelles et institution d'un patrimoine. 50 ans d'activités au CCO-Jean-Pierre Lachaize (Villeurbanne)*. Rapport final, janvier 2014, Ministère de la Culture et de la communication, Programme de recherche Pratiques interculturelles dans les Institutions Patrimoniales. 216 p.
- Autant-Dorier C., Aubry A. (2014), Assumer l'humanité ou comment ne pas discriminer, *Ecarts d'identité*, n° 123, Vol I, *Discriminations. Histoire & territoires*, 2014, pp. 42-50.
- Autant-Dorier C., Jouve E. (2014). Le revenu (français) de solidarité active et les impensés de la participation : Appels d'air, *Revue Du CREMIS*, Université Du Québec à Montréal, Printemps 2014, vol 7 *Sortir du Cadre*, n°1, pp. 44- 59.
- Autant-Dorier C., Lebbal M., (2018), La création d'un espace social et de santé communautaire « par et pour les migrants âgés » : savoirs situés et pratiques instituant, *SAS Sciences et Actions Sociales*, n°10, déc 2018. *Dossier La Politique de l'action sociale*. Mis en ligne le 14 décembre 2018, URL : <http://www.sas-revue.org/>
- Autant-Dorier C., « Des pratiques interculturelles à l'œuvre : une expérimentation singulière d'écriture collective », in *La société inclusive à l'épreuve de l'interculturel*, l'Harmattan, 2023.
- Bacqué M.-H., Biewer C., (2013), *L'empowerment, une pratique émancipatrice*, Paris, éd. La Découverte.
- Berger, M. & Charles, J. (2014). *Persona non grata*. Au seuil de la participation. *Participations*, 9, 5-36.
- Bidet Alexandra, Quéré Louis, Truc Jérôme (2011). *Ce à quoi nous tenons. John Dewey et la formation des valeurs*. La Découverte, pp.5-64.
- Blondiaux, L. & Fourniau, J. (2011). Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ?. *Participations*, 1, 8-35.
- Breviglieri, M. (2014). « La vie publique de l'enfant ». *Revue Participations*, 9, 97-123.
- Carrel M. (2013), *Faire participer les habitants ? Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*, Lyon, ENS Éditions, 274 p.
- Carrel M., Neveu C. dir. (2014), *Citoyennetés ordinaires. Pour une approche renouvelée des pratiques citoyennes*, Paris, Karthala.
- Dacheux E., Goujon D. (2020), *Défaire le capitalisme, refaire la démocratie. Les enjeux du délibéralisme*, érès, 353 p.

- Demoulin, J. & Bacqué, M. (2019). « Les conseils citoyens, beaucoup de bruit pour rien ? », *Participations*, 24, 5-25.
- Demoustier Séverine, "Le pouvoir d'agir des personnes en situation de vulnérabilité : un nouveau paradigme à partir duquel le travail social peut se réinventer ?", Sciences et actions sociales [en ligne], N°15 | année 2021, mis en ligne le date 8 juin 2021.
- Dewey J., (1993), *Logique. Théorie de l'enquête*, Paris, Presses universitaires de France.
- Dewey J., (2003), *Le public et ses problèmes*, Pau, Farrago.
- Dewey, (2010) *L'art comme expérience*. Gallimard.
- Dewey J., (2011), *La formation des valeurs*, Paris, La Découverte.
- Doñate Sastre Miguel, Elicabe Rémi, Guilbert Amandine, Haeringer Anne-Sophie, Marquez Porras Raul, et al. (2013) *De la ville durable à la ville habitable : Expériences de participation instituée et dynamiques collectives autonomes à l'épreuve de l'écologie*.
- Epstein, R. (2012). ANRU : mission accomplie ? *À quoi sert la rénovation urbaine* (pp. 51-97) dir. Jacques Donzelot, Presses Universitaires de France.
- Guillemot, D., Pétour, P. & Zajdela, H. (2002). « Trappe à chômage ou trappe à pauvreté : Quel est le sort des allocataires du RMI ? » *Revue économique*, 53, 1235-1252.
- Heckel B., Blaison-Oberlin C., Autant-Dorier C., et al. (2016) *Du pas de côté à l'engagement dans le développement communautaire* Rapport de la recherche-action du séminaire pour l'intervention sociale communautaire. Ministère de l'intérieur, CGET; Ministère de la Santé et des Solidarités, halshs-02013234.
- Honneth A. (2000), *La lutte pour la reconnaissance*, Cerf.
- Kymlicka W. (2001) *La Citoyenneté multiculturelle : une théorie libérale du droit des minorités*, Éditions La Découverte.
- Lamoureux H., Lavoie J., Mayer R., Panet-Raymond J. (2008), *La pratique de l'action communautaire*, Presses de l'Université du Québec, 530 p.
- Laplanche-Servigne, S. & Sa Vilas Boas, M. (2019). « Introduction. Les catégorisations des publics minorisés en questions ». *Participations*, 25, 5-31.
- Leite F., Aubry A. (2015), « « Paroles sur place » ou la recherche du pouvoir d'agir », *Regards décalés sur des patrimoines silencieux*, coordonné par Hélène Hatzfeld, ed. Ateliers Henri Dougier, coll. Le changement est dans l'R, pp. 125-132.
- Leroy Y. (2011), « La notion d'effectivité du droit », *Droit et société*, n°79, p. 715-732.
- Meyer-Bisch P. (2010), *Déclarer les droits culturels, commentaire de la déclaration de Fribourg*, Genève-Zurich-Bâle, Schulthess Madias Juridiques, Bruxelles, Bruyant.
- Mazeaud, A. & Talpin, J. (2010). « Participer pour quoi faire ? Esquisse d'une sociologie de l'engagement dans les budgets participatifs ». *Sociologie*, 1, 357-374.
- MRIE (2021), Logement/ emploi d'abord. Quelles logiques du « d'abord » pour quelle réciprocité emploi/logement ? Rapport de la MRIE. http://www.mrie.org/images/MRIE/mrie/MRIE/DOCUMENTS/ETUDES/2021-RapportMRIE-Log-Emploi-dAbord_.pdf
- Neveu C. (dir.), (1999), *Espace public et engagement politique. Enjeux et logiques de la citoyenneté locale*, Paris, L'Harmattan.
- Neveu, C. (2011). 1. Habitants, citoyens : interroger les catégories. Dans : Marie-Hélène Bacqué éd., *La démocratie participative : Histoire et généalogie* (pp. 39-50). Paris, La Découverte.
- Neveu, C. (2016). Un projet d'émancipation à l'épreuve de sa mise en pratiques. *Revue du MAUSS*, 48, 173-186.
- Stavo-Debauge J., 2009, *Venir à la communauté. Une sociologie de l'hospitalité et de l'appartenance*, Thèse pour le doctorat de sociologie, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales.
- Stavo-Debauge, J. (2014). L'idéal participatif ébranlé par l'accueil de l'étranger. L'hospitalité et l'appartenance en tension dans une communauté militante. *Participations*, 9, 37-70.
- Kymlicka, W. (2001). *Citoyenneté multiculturelle*. La Découverte : Paris.
- Lamoureux Henri, Lavoie Jocelyne, Mayer Robert, Panet-Raymond Jean (2008), *La pratique de l'action communautaire*, PU du Québec, 2008, 2° édition.
- Rancière J. (1998), *Aux bords du politique*, folio, essais, (première édition Osiris, 1990), 264 p.
- Talpin J., Balazard H. (2016), Community organizing : généalogie, modèles et circulation d'une pratique émancipatrice. *Mouvements : des idées et des luttes*, La découverte, 2016, 85(1), pp.14-31.
- Trombert C. (dir.), (2017), *Des besoins aux décisions : réceptions et traductions de demandes d'usagers aux échelons locaux de l'aide sociale et de l'action sociale*, Rapport Final, DREES- Mire- CNAF, oct., 284 p.
- Truc Jérôme, *Assumer l'humanité. Hannah Arendt : la responsabilité face à la pluralité*, ed. de Bruxelles, 2008.
- Zask Joëlle (2004), « L'enquête sociale comme inter-objectivation », *Raisons Pratiques* (éd EHESS), n°15.
- Zask Joëlle (2011), *Participer. Essai sur les formes démocratiques de la participation*, Paris, Le Bord de l'eau, 2011, 200 p., ISBN : 9782356871374.

Zask Joëlle (2018), <https://www.societefrancaisedepropective.fr/joelle-zask-participer-quest-ce-que-cela-veut-dire/>